
Adresse de la société montagnarde de Cahors s'indignant des dénonciations à l'encontre du représentant Taillefer, en annexe de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Cahors s'indignant des dénonciations à l'encontre du représentant Taillefer, en annexe de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 259-261;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40119_t1_0259_0000_14;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mortel, des maladies occasionnées par les chaux ou oxydes de plomb, sans qu'il y ait rien d'arsénical, comme se le persuadent ceux qui confondent toutes les substances qui ont quelque propriété commune.

Voici le projet de décret que nous vous proposons.

(Suit le texte du décret que nous avons inséré ci-dessus d'après le procès-verbal.)

Ce projet de décret est adopté.

Une députation du district du bourg de l'Égalité, département de Paris, dépose sur l'autel de la patrie 684 marcs 8 onces d'argenterie et 9 croix de ci-devant Saint-Louis. Elle félicite la Convention sur ses travaux; elle l'invite à rester à son poste; elle demande des subsistances.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi à la Commission ministérielle des subsistances (1).

Une députation de la commune de Pont-Sainte-Maxence demande que tous les hochets de l'idolâtrie qu'elle dépose soient purifiés par le feu du creuset national.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Les citoyens Louvillon (Tourillon) et René Fleury (Floury) déposent sur l'autel de la patrie 447 marcs d'argent vermeil, une clef de Saint-Pierre ornée d'une bague.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la déclaration faite par les citoyens Tourillon et Fleury (4).

« Législateurs,

« Quatre cent quarante-sept marcs d'argent vermeil nous accompagnent. Ces métaux, puissent-ils être utiles à la République.

« Saint Pierre nous a remis sa clef, nous la déposons sur le bureau, ornée d'une bague; il y a assez longtemps qu'elle était inutile entre ses mains, entre les vôtres elle sera mieux.

« Vous ne vous contenterez pas de promettre le bonheur aux sans-culottes, vous leur

avez déjà fait beaucoup de bien. Continuez, ils applaudissent à vos efforts et à votre courage.

« TOURILLON; René FLOURY. »

La séance est levée à 4 heures et demie (1).

Signé : ROMME, président ; FREGINE, PHILIPPEAUX, MERLIN (de Thionville), ROGER-DUCOS, REVERCHON, RICHARD, secrétaires.

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 7 FRIMAIRE
AN II (MERCREDI 27 NOVEMBRE 1793).**

I.

LA SOCIÉTÉ MONTAGNARDE DE CAHORS TÉMOIGNE SON ÉTONNEMENT ET SON INDIGNATION DES CALOMNIES RÉPANDUES SUR LA CONDUITE DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE TAILLEFER DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT (2).

Suit le texte de l'adresse de la Société montagnarde de Cahors d'après un document des Archives nationales (3).

« Citoyens représentants,

« Notre étonnement et notre indignation sont à leur comble. Les nouvelles de ce jour viennent de frapper du coup le plus cruel tous les sans-culottes du département du Lot. Taillefer, ce montagnard intrépide, a été dénoncé à votre barre et indignement calomnié. Quoi! Taillefer est accusé de s'être entouré de fédéralistes et de leur avoir délégué ses pouvoirs? Et ce mensonge impudent a pu prendre quelque consistance dans votre sénat auguste? Qu'ils sont coupables, ces hommes pervers qui, feignant d'aimer la Révolution, ne s'en servent que pour assouvir leurs haines particulières et fient la chose publique en cherchant à enlever la confiance que des républicains ardents ont justement méritée.

« Ecoutez, législateurs, la conduite qu'a tenue, dans le département du Lot et départements environnants, ce député, que tous les sans-culottes montagnards ont regardé comme leur libérateur et leur père.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 190.

(2) L'adresse de la Société montagnarde de Cahors ne figure pas au procès-verbal de la séance du 7 frimaire an II, mais on en trouve un extrait dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance, lequel ajoute qu'elle fut mentionnée honorablement.

(3) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 229.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 189.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 190.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 190.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 207.

« A son arrivée à Cahors, cette commune, influencée par des hommes fédéralistes et pervers, par des prêtres et même par un député (Antiboul), dont la tête est tombée sous la hache nationale, ne comptait qu'un petit nombre de patriotes décidés, mais dont l'énergie était d'autant plus forte et plus louable, qu'elle avait résisté au torrent. Que fait Taillefer? Il s'environne de ces chauds montagnards qu'il connaissait d'avance et qui avaient été indiqués par ses confrères avant son départ de Paris. Il destitue et fait mettre en réclusion plusieurs administrateurs du département, et singulièrement le président Combes Doumaux qui, profitant de l'absence de la majorité des plus chauds patriotes de cette administration qui avaient été envoyés en commission, et en rendant suspects ceux qui lui résistèrent, fit prendre un arrêté liberticide, qui fut rétracté trois jours après à l'arrivée de ces administrateurs.

« C'est aux citoyens montagnards qui composent aujourd'hui cette administration populaire et bienfaisante, qui ont sans cesse déjoué les manœuvres contre-révolutionnaires et girondines, qui ont toujours été persécutés par les aristocrates et malintentionnés, que le Lot doit la tranquillité dont il a joui jusqu'à ce jour; nous dirons plus. Ce sont ces administrateurs qui ont rompu la ligue girondine des départements, en refusant d'obtempérer aux invitations des administrateurs du Lot-et-Garonne; en gardant les paquets que ceux-ci les invitaient à transmettre au département de l'Aveyron et circonvoisins et en refusant des subsistances à la Commission populaire de Bordeaux.

« Taillefer a encore destitué l'entier tribunal civil dont le modérantisme ne pouvait s'accorder avec la chaleur qui convient en ce moment de crise, il y substitue de vrais sans-culottes. Il renferme dans les maisons de réclusion tous ces hommes pervers qui avaient montré des sentiments aristocratiques, ainsi que ceux qui, à l'époque du 31 mai, avaient manifesté des principes girondins; il forme un comité de surveillance qui, sans cesse occupé de grandes mesures révolutionnaires, a concouru avec lui à élever les chauds habitants de cette commune à la hauteur des circonstances. Les nombreux discours qu'il a prononcés dans la Société montagnarde, ont enflammé tous les esprits et ont produit un tel effet, nous osons le dire, qu'il n'est point de Société dans la République dont les principes soient plus ardents et plus épurés.

« Les embarras qu'éprouvaient les subsistances, et les réquisitions faites par le représentant auprès des armées des Pyrénées, l'appellent à Toulouse; il y arrive dans un moment critique. La levée en masse éprouvait des difficultés, la commune est menacée d'une révolte, sa fermeté et son éloquence arrêtaient le mal, et tout rentre dans l'ordre. Ses collègues, les représentants qui étaient alors dans cette commune, attesteront cette vérité. Il retourne à son poste. A son passage à Montauban, un régiment en partie composé de déserteurs autrichiens mal intentionnés et commandés par un chef dérédateur, lui donnent l'occasion de manifester son civisme. Il fait désarmer une partie de ce régiment, fait reclure les mal intentionnés avec un courage digne d'un vrai montagnard,

et les sans-culottes montalbanais ne peuvent se dispenser de rendre hommage à cette vérité. A peine de retour à Cahors, des troubles se manifestent dans le canton de Saint-Germain qui avait refusé d'accepter la Constitution, demandé le retour de l'ancien régime et maltraité les commissaires du département. Il forme une armée révolutionnaire, y vole, fait tout rentrer dans l'ordre, les maisons des contre-révolutionnaires sont détruites, les sans-culottes opprimés se relèvent, des subventions révolutionnaires sont établies pour les frais de l'armée qui parcourt diverses communes du district de Gourdon, et rentre dans Cahors en conduisant trente charretées de fanatiques contre-révolutionnaires qui n'attendaient que l'instant de voir éclater les troubles de la Lozère et de l'Aveyron pour se joindre à eux. Pendant cette intervalle, il sentit que le Cantal avait besoin d'un chaud montagnard pour surveiller une administration languissante, il envoie un sans-culotte chaud dans ce département, la conduite qu'il y a tenue prouve que ce n'était pas un fédéraliste. Les administrations y ont été épurées, les maisons de réclusion encombrées, et les montagnards d'Aurillac, Saint-Flour, Mauriac et autres, se félicitèrent du séjour qu'il a fait dans ce pays. 500,000 livres ont été déposées dans la caisse révolutionnaire, une immense quantité d'argenterie, de matières d'or et de bijoux y sont aussi déposés.

« Les troubles de Saint-Germain sont à peine terminés que des bruits vagues annoncent qu'il se trame un grand complot dans le département de l'Aveyron. Il fait partir le procureur syndic du district de Lauzerte, dont l'activité, le civisme et les talents sont connus, et c'est dans cette occasion qu'on peut dire que c'est aux mesures rigoureuses et promptes prises par cet envoyé de Taillefer que la République est redevable de n'avoir pas dans son sein une seconde Vendée.

« Les administrations de l'Aveyron dormaient, elles ignoraient ce qui se passait à deux lieues d'elles; une armée était déjà formée et campée, et tout était tranquille. L'envoyé de Taillefer la découvre, montre de la force et du courage au milieu des contre-révolutionnaires, et donne le temps au représentant d'arriver avec l'armée révolutionnaire du Lot, qu'il forme en 24 heures. Quelle énergie, quelle activité, Taillefer n'a-t-il pas montrées dans cette occasion! Il est à Cahors, à Toulouse, à Rodez presque au même instant, il pourvoit aux besoins d'une armée dans un pays dénué de tout, et dans un clin d'œil il dissipe une troupe de scélérats qui pouvaient faire le plus grand mal à la République.

« Nous serions trop longs si nous voulions détailler tous les travaux de ce digne représentant; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'est acquis l'estime et la vénération de tous les vrais sans-culottes, qu'il a mis à la hauteur de la Révolution une infinité de patriotes à qui il ne fallait que montrer la vérité pour la saisir avec ardeur; qu'il a établi des comités de surveillance partout où il a trouvé des hommes dignes de places si importantes; que par ses soins des trésors considérables ont été acquis à la République; enfin qu'il l'a sauvée d'une nouvelle guerre civile.

« Il est vrai qu'il n'a pas favorisé une commune aux dépens d'une autre, qu'il a établi le

principal siège de la représentation nationale au centre du département, et c'est là sans doute son crime auprès de ses dénonciateurs. Il n'est pas dans la manière franche et loyale des sans-culottes de récriminer. Cependant, représentants, permettez-nous de vous observer que ce même comité de surveillance de Montauban qui accuse Taillefer de s'entourer de fédéralistes, a induit le représentant Baudot en erreur d'une manière bien cruelle, il lui a fait placer au directoire du district un ancien membre de cette municipalité coupable et parricide qui, le 10 mai 1790, fit égorger ses concitoyens dans la maison commune; il a été aussi placé dans la municipalité un homme dont les sentiments aristocratiques avaient été connus jusqu'à ce jour.

« Représentants, écoutez le langage de la vérité. On vous a cruellement trompés et vous devez punir les coupables. Taillefer mérite plus que jamais votre estime, et vous devez venger un de vos collègues qui a parfaitement rempli sa mission.

« Ce n'est pas tout, représentants, Taillefer ne peut abandonner le département de l'Aveyron sans compromettre la chose publique. De grandes mesures ont été prises dans ce département, lui seul peut en suivre le fil, et si son plan n'est point conduit à son terme, il est à craindre que de nouvelles calamités n'affligent ce département et ceux qui l'avoisinent. Décrétez donc que Taillefer terminera ses opérations, et vous aurez rendu un service important à la patrie.

« Tel est le vœu de la Société montagnarde de Cahors, dont tous les individus périront s'il le faut pour le maintien des principes de la Montagne.

« Salut et fraternité. »

(Suivent 198 signatures.)

II.

LE CITOYEN SOURTIAT, DE VIC-SUR-ALLIER, DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME, ENVOIE SES LETTRES DE PRÊTRISE (1).

Suit le texte de la lettre du citoyen Sourtiat, d'après un document des Archives nationales (2).

Aux citoyens représentants de la République française.

« Citoyens représentants,

« Victime du préjugé, de l'ambition et de la

(1) L'adresse du citoyen Sourtiat n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 7 frimaire an II, mais il y est fait allusion dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance. En outre, on lit en marge du document des Archives nationales le note suivante : « Mention honorable; insertion au *Bulletin* et renvoyé au comité d'instruction publique le 7 frimaire an II. »

(2) Archives nationales, carton F¹⁰ 891, dossier Sourtiat.

dureté d'un père qui était absolu chez lui, sans aucune connaissance de mes droits, je sacrifiais ma liberté, j'entrais dans un cloître dès l'âge de 16 à 17 ans.

« Après avoir passé par les épreuves monacales on me fit prononcer des vœux en 1761.

« En 1772, par une suite de ma destinée, je fus forcé de paraître devant un homme qui était habillé comme une femme. Cet homme dit quelques paroles que je n'ai jamais comprises, me mit ensuite quelque drogue sur les doigts. On me dit après que j'étais prêtre...

« J'ai demeuré trente-deux ans dans le cloître. Aussitôt que l'Assemblée constituante nous a ouvert les portes de nos prisons, j'ai été un des premiers à profiter de ce décret salutaire. Je suis sorti le 28 mai 1790. Dès ce moment j'ai renoncé de cœur et d'inclination à la moinerie et à la prêtrise.

« Rendu à la liberté, j'ai de suite épousé ma servante secrètement; j'en ai eu un enfant en 1791.

« J'ai fait constater mon mariage par un officier public en date du 25 août 1792.

« Enfin le 12 novembre, même année 1792, j'ai fait la déclaration de mon mariage et de la naissance d'un second fils, le premier étant mort en 1791, et je suis maintenant à la veille d'en avoir un troisième.

« Aujourd'hui, sans autres ressources que la pension que me donne la nation, attaché à la nouvelle Constitution par principes, goût et inclination, je viens vous prier de ne pas me regarder comme un de ces druides qui ont tourmenté notre République par leurs infâmes manœuvres; de la vie je n'ai adhéré à leurs principes, je les déteste, les abhorre et renonce pour toujours à tout ce qui est prêtre. Je vous envoie en conséquence les seules marques qui me restaient de ce qu'on appelle prêtrise, vous priant de vouloir m'admettre à une place dans l'éducation nationale, dans mon canton je remplirai mes obligations et me rendrai digne de la confiance que me donnera la nation.

« Citoyens représentants, votre dévoué concitoyen,

« SOURTIAT, sans-culotte.

« A Vic-sur-Allier, département du Puy-de-Dôme, le 27 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible. »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Le citoyen Sourtiat, de Vic-sur-Allier, envoie ses lettres de prêtrise à laquelle il a renoncé depuis longtemps.

Mention honorable.

(1) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 7^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (mercredi 27 novembre 1793).